Informations de base	
2004/2008(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE: demandes d'avis aux agences européennes **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	